

LE 14 SEPTEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le quatorzième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-et-un (14-09-2021), dans la salle des délibérations du conseil, au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beauregard.

Les conseillers : madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beauregard, messieurs Christian Marois et François Lamoureux ainsi que madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame France Lagrandeur.

Public : Une (1) personne assiste à la séance du conseil.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la secrétaire de l'enregistrer au procès-verbal.

2021-09-132

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beauregard ouvre la séance à 20 h.

2021-09-133

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour proposé avec les modifications, en laissant toutefois ouvert le point intitulé «**SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**»

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- SÉANCE ORDINAIRE

1.1 Ouverture de la séance

2- ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption du procès-verbal d'août 2021

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Août 2021

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Août 2021

6- ADMINISTRATION

6.1 Autorisation des comptes à payer – Septembre 2021

6.2 Suivi – Coop Au cœur du village

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

7.1 Rapports verbaux ou écrits :

7.1.1 Secrétaire-trésorière

7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement

7.1.3 Protection incendie

8- VOIRIE MUNICIPALE

8.1 Appel d'offres 2021-04 – Demande de prix pour l'aménagement d'une aire de planches à roulettes (skatepark) **Item reporté**

9- URBANISME

- 9.1 Demande d'achat du lot 3 988 686 – Ancien chemin municipal
- 9.2 Demande à la C.P.T.A.Q.- Autorisation pour une fin autre qu'agricole sur le Lot 3 987 591 du cadastre du Québec
- 9.3 Demande à la C.P.T.A.Q. – Aliénation du lot 3 987 508 du cadastre du Québec

10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

- 10.1 Demande de remboursement – Pneus à la suite de crevaisons

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2021-09-134

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 août 2021 a été transmis au préalable à tous les membres du conseil ;

**SUR PROPOSITION de François Lamoureux
DÛMENT APPUYÉ par Francine Vallières Juteau**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2021 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 MRC de La Haute-Yamaska : Lancement d'un sondage à la population à l'égard des milieux humides et hydriques en Haute-Yamaska.
- 4.2 MRC de La Haute-Yamaska : Nouveau poste, embauche de madame Sonia Daoust à titre de directrice générale adjointe, gestion et développement du territoire.
- 4.3 MRC et UPA : Campagne de cohabitation harmonieuse en milieu agricole en Montérégie : Notre campagne, un milieu de vie à partager « Le partage de la route ».

2021-09-135

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – 18 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2021

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 14 septembre 2021 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

**SUR PROPOSITION de Pierre Daigle
DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 18 août et le 14 septembre 2021.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2021-09-136

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL – 18 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2021

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 14 septembre 2021 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

**SUR PROPOSITION de François Lamoureux
DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 18 août et le 14 septembre 2021.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2021-09-137

APPROBATION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2021

Soumis au conseil : Liste des comptes de septembre 2021.

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve et ratifie les salaires, les comptes à payer et autorise le paiement des comptes dus, tels que soumis :

Salaires payés durant le mois d'août 2021	
Dépôt #2100200 au dépôt #2100226	14 817.76\$

Comptes à payer pour septembre 2021 :		
Chèque #2100204 au chèque #2100218	60 599.14\$	
Paiement par internet	12 448.23\$	
Comptes à payer pour septembre 2021		73 047.37\$

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

SUIVI - COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Aucun suivi

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois d'août.

RAPPORT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Dépôt du bulletin d'information policière du 11 août au 24 août 2021.

Dépôt du bulletin d'information policière du 25 août au 7 septembre 2021.

APPEL D'OFFRES 2021-04 – DEMANDE DE PRIX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE PLANCHES À ROULETTES (SKATEPARK)

Item reporté

2021-09-138

DEMANDE D'ACHAT DU LOT 3 988 686 – ANCIEN CHEMIN MUNICIPAL

Soumis au conseil : Demande d'achat de monsieur Teodor Simion signifiant son intérêt à acquérir le lot 3 988 686 du cadastre du Québec.

ATTENDU QU'à la suite de la rénovation cadastrale, ce conseil a adopté la résolution no. 2012-08-173 concernant les conditions d'aliénation d'anciens chemins municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du lot 3 988 686 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE ce lot n'est plus utilisé depuis plusieurs années comme chemin municipal;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande est situé à l'intérieur de la propriété appartenant à monsieur Teodor Simion;

ATTENDU QUE monsieur Teodor Simion accepte les conditions stipulées dans la résolution no. 2012-08-173 ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil ferme le lot 3 988 686 comme chemin municipal faisant partie de la propriété de monsieur Teodor Simion.

QUE ce conseil accepte de céder à monsieur Teodor Simion pour la valeur au rôle d'évaluation de ce lot, soit pour un montant de 100\$.

QUE monsieur Teodor Simion devra assumer à sa charge exclusive tous les honoraires et les frais reliés à cette vente (tels que : arpenteur, notaire, bureau de la publicité et autres).

QUE ce conseil ne fournira aucun titre de propriété ou certificat de localisation et que cette vente est consentie sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

2021-09-139

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. - AUTORISATION POUR UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE SUR LE LOT 3 987 591 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Soumis au conseil : Demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la C.P.T.A.Q., par monsieur Alain Guilmain sur le lot 3 987 591 du cadastre du Québec, afin d'y construire une résidence, ayant comme mandataire madame Julie Guilmain ;

ATTENDU QUE monsieur Alain Guilmain dépose une demande à la C.P.T.A.Q. dans le but d'obtenir une autorisation à une fin autre que l'agriculture, afin d'ériger un bâtiment d'usage résidentiel sur le lot 3 987 591 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le lot 3 987 591 visé par la demande d'autorisation présente une superficie de 9 584,1 mètres carrés, qui a déjà eu un usage résidentiel ;

ATTENDU QUE le lot visé par cette demande a été choisi afin de limiter son impact sur l'agriculture puisqu'il est contigu à un lot similaire, ayant un usage résidentiel et situé dans la zone agroforestière limitée ;

ATTENDU QUE la municipalité dispose de peu d'espace sur son territoire pour la construction résidentielle ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil appuie la demande présentée par monsieur Alain Guilmain demandeur, ayant comme mandataire Julie Guilmain, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la C.P.T.A.Q., afin d'ériger une résidence sur le lot 3 987 591 du cadastre du Québec.

2021-09-140

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. – AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION DU LOT 3 987 508 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Soumis au conseil : Demande à la C.P.T.A.Q., pour l'aliénation de lot et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 3 987 734 du cadastre du Québec, par madame Julie Vincelette.

ATTENDU QUE madame Julie Vincelette s'adresse à la C.P.T.A.Q. dans le but d'aliéner le lot 3 987 508 disposant d'une superficie totale d'environ 9 829,6 mètres carrés en aliénant une superficie de 4 645,1 mètres carrés afin de le céder à sa fille pour y construire une résidence ;

ATTENDU QUE le lot 3 987 508 visé par la demande d'autorisation, appartenant à madame Julie Vincelette, a déjà obtenu une autorisation de la C.P.T.A.Q. pour l'utilisation autre qu'agricole sur l'ensemble du lot, par la décision numéro 315641 en date du 5 juillet 2000 ;

ATTENDU QUE le lot visé par cette demande n'a aucun impact sur l'agriculture puisqu'il est déjà situé dans un secteur regroupant plusieurs résidences ;

ATTENDU QUE la municipalité dispose de peu d'espace sur son territoire pour la construction résidentielle ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil appuie la demande présentée par madame Julie Vincelette, pour l'aliénation d'une partie du lot 3 987 508 du cadastre du Québec à la C.P.T.A.Q., afin de céder une superficie de 4 645,1 mètres carrés à sa fille pour y construire une résidence.

Note au procès-verbal : Monsieur le conseiller Pierre Daigle se retire pour le prochain sujet après avoir déclaré qu'il pourrait être en situation de conflit d'intérêts.

2021-09-141

DEMANDE DE REMBOURSEMENT – PNEUS À LA SUITE DE CREVAISONS

Soumis au conseil : Lettre de Madame Johanne Robitaille réclamant le remboursement de pneus qu'elle a dû changer à la suite de crevaisons à répétition.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a effectué des travaux de rechargement sur le 1^{er} Rang Ouest en 2020 et sur les chemins Brosseau, Cleary et 10^e Rang Est au printemps 2021 ;

ATTENDU QUE les analyses effectuées sur la pierre 0 3/4 qui a été utilisée pour ces travaux de rechargement, se sont avérées conformes aux normes du Ministère des Transports ;

ATTENDU QUE madame Johanne Robitaille effectue le travail d'agent de livraison (factrice) pour Poste Canada depuis plusieurs années et qu'elle circule dans les chemins et surtout sur les accotements de la municipalité tous les jours ;

ATTENDU QUE selon madame Robitaille, elle a fait des crevaisons à répétitions, dues au nouveau matériel qui a été déposé dans les chemins de la municipalité ;

ATTENDU QUE madame Robitaille réclame à la municipalité le remboursement de trois (3) pneus usagés qu'elle a dû changer sur son véhicule ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité:

QUE ce conseil considère qu'il n'y a pas eu de négligence ou de faute de la municipalité au niveau de l'entretien de ces chemins.

QU'en vertu de l'article 1127.2 du Code Municipal, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés par l'état de la chaussée ou de la voie cyclable aux pneus ou au système de suspension d'un véhicule.

QUE pour ces raisons, le conseil municipal refuse le remboursement demandé par madame Robitaille.

Note au procès-verbal : Retour du conseiller Pierre Daigle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

2021-09-142

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités ; la présente séance est levée à 20 h 25.

France Lagrandeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».